

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
 - Ricky Soly, conseiller district # 2
 - Sandra Cardin, conseillère district # 3
 - Ginette Brien, conseillère district # 5
 - Maxime Villemaire, conseiller district # 6
- Monsieur Richard Pitre, conseiller district # 4, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-10-297

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat de plans et devis et surveillance – travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina
3. Pôle d'excellence bioalimentaire de Lanaudière - mandat d'accompagnement (phase 1)
4. Mandats pour voir au réaménagement du carrefour giratoire situé sur la route 158
5. Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement #622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages
6. Adoption du Premier projet de règlement #622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages
7. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-10-298

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

2. **Mandat de plans et devis et surveillance – travaux de réhabilitation du poste de pompage Vézina**

Considérant les recommandations du rapport d'étude préparatoire révisé mené par SM inc. sur les impacts du retrait de l'effluent de l'usine Olymel sur les ouvrages d'assainissement ;

Considérant le programme triennal 2018-2020 qui prévoyait des travaux d'investissement au poste de pompage Vézina en 2019 ;

Considérant le règlement portant le numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle ;

Considérant les demandes de prix faites auprès de trois (3) firmes de génie conseil ;

Considérant qu'ils ont tous accepté de nous présenter une proposition le 15 octobre 2018 ;

Considérant la recommandation du directeur des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de la directrice générale.

2018-10-299

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'OCTROYER à la firme *Parallèle 54 experts-conseil* le mandat de confection des plans et devis et surveillance des travaux relatif au projet de réhabilitation du poste de pompage Vézina, le tout tel que décrit dans la proposition présentée le 15 octobre 2018 et à laquelle était présents les sept (7) membres du conseil, Mme Aubertin, DG et sec-très., ainsi que M. Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, et ce, pour la somme de **36 400 \$ plus taxes**. Le tout est fait en conformité avec le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-05001-725 et d'en autoriser le paiement.

DE VIRER du poste 02-19000-999 le budget nécessaire pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Pôle d'excellence bioalimentaire de Lanaudière - mandat d'accompagnement (phase 1)**

**Considérant** que la MRC de Montcalm de par ses démarches d'adoption de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) souhaite obtenir un argumentaire sur l'agrandissement du parc industriel de Saint-Esprit identifié audit SADR ;

**Considérant** la vocation qui sera consentie par la MRC pour le secteur ;

**Considérant** que la municipalité souhaite valider et démontrer la faisabilité du projet dans un premier temps et souhaite fournir un argumentaire à la MRC de Montcalm.

2018-10-300

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** la firme *Axel Stratégies Communication* pour conseiller et accompagner la Municipalité de Saint-Esprit dans la phase 1 du projet d'agrandissement de son Pôle d'excellence bioalimentaire de Lanaudière, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 12 octobre, et ce,

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

pour la somme de **11 850 \$ plus taxes et frais de déplacement**. Le tout est fait en conformité avec le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-61000-419 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. Mandats pour voir au réaménagement du carrefour giratoire situé sur la route 158

Considérant la réception du contrat « Marché » intervenue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) et la Municipalité de Saint-Esprit, dossier #8805-17-SG01 ;

Considérant les offres de services reçues en ce sens ;

2018-10-301

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER l'entreprise *Pays Urbain* pour voir au réaménagement paysager du carrefour giratoire situé sur la route 158, le tout tel que décrit dans la proposition 478151 reçue le 10 juillet 2018, et ce, pour la somme de **21 499 \$ plus taxes**.

DE MANDATER l'entreprise *Les Gazons Verts* pour voir aux travaux d'excavation et de terrassement relatif au réaménagement du carrefour giratoire situé sur la route 158, le tout tel que décrit dans la proposition 006 datée du 9 juillet 2018, et ce, pour la somme de **4 500 \$ plus taxes** considérant qu'il n'y aura pas de drapeau à installer (crédit de 1 000 \$).

DE MANDATER l'entreprise *Signalisation de ville* pour voir à la signalisation temporaire requise lors des travaux de réaménagement du carrefour giratoire situé sur la route 158, le tout tel que décrit dans la proposition 5245 reçue le 6 août 2018, et ce, pour la somme de **3 745,20 \$ plus taxes**.

Le tout est fait en conformité avec le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

D'AFFECTER ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-62200-459 et d'en autoriser les paiements. La dépense totale est entièrement financée par le MTQ selon le marché convenu.

ADOPTÉE.

~~~~~

*M. Ricky Soly, conseiller, déclare son intérêt pécuniaire particulier dans le dossier des usages non agricoles en zone agricole, puisqu'il est propriétaire d'un commerce situé sur la route 125 et se retire de la discussion et du vote portant sur les points 5 et 6 qui suivent.*

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

5. ***Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement #622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages***

Avis de motion est par la présente donné par Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que le *Règlement 622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- D'ajouter des dispositions particulières applicables aux zones agricoles pour permettre à des usages non agricoles protégés par droits acquis leur continuité, des intensifications, des remplacements, des ajouts ainsi que des agrandissements et des extensions jusqu'à 30 000 m² maximum.
- De modifier les classes d'usage « *commerce relié à l'automobile, classe E* » et « *commerce régional, classe C* ».

Une copie du règlement 622-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*), au moins 72 heures avant la présente séance, sauf à M. Soly qui a déclaré son intérêt pécuniaire dans ce dossier, et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

~~~~~

6. ***Adoption du Premier projet de règlement #622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages***

**Considérant** qu'un premier dépôt du *Premier projet de règlement 622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages* été fait au conseil le 19 octobre 2018 pour analyse et recommandation ;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 22 octobre 2018 ;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, à l'exception M. Soly qui a déclaré son intérêt pécuniaire dans ce dossier, et que tous les membres présents renoncent à sa lecture ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2018-10-302

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Premier projet de règlement 622-2018 modifiant le règlement de zonage 364 pour ajouter des dispositions particulières en matière de droits acquis dans les zones agricoles et modifier la classification des usages*, et ce, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

**7. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, l'ordre du jour est épuisé.

2018-10-303

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*